

**2BM INVEST**  
**Société par actions simplifiée unipersonnelle**  
**Au capital de Euros 1.000**  
**Siège social : 72 route du château d'eau - 32240 LIAS D'ARMAGNAC**  
**522 970 458 RCS AUCH**

---

*Certifié conforme  
B. Beaupré*

---

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
EXTRAORDINAIRE  
EN DATE DU 31 DECEMBRE 2024**

---

L'an Deux Mille Vingt Quatre,

Le 31 décembre,

A 18 heures,

Au siège social,

L'associé unique de la société 2BM INVEST, une société par actions simplifiée au capital de 1000 euros, divisé en 100 parts de 10 euros chacune, dont le siège social est situé au 72 route du château d'eau 32240 Lias d'Armagnac s'est réuni en assemblée générale extraordinaire au siège social.

Conformément à l'article 17 des statuts disposant que l'associée unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi et les statuts ;

A pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour ci-après :

**ORDRE DU JOUR**

- Liquidation anticipée de la société ;
- Nomination d'un liquidateur, détermination de ses pouvoirs et obligations ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

## **PREMIERE RESOLUTION**

L'associé unique décide de la mise en liquidation anticipée de la Société à compter du premier janvier 2025.

La Société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci.

Durant cette période, la dénomination sociale, suivie de la mention « Société en liquidation » ainsi que le nom du Liquidateur devront figurer sur les actes et documents destinés aux tiers.

Le siège de la liquidation est fixé au 72 route du château d'eau 32240 Lias d'Armagnac

## **DEUXIEME RESOLUTION**

L'associé unique désigne en qualité de Liquidateur Monsieur Bernard Bentéjac demeurant au 72 route du château d'eau 32240 Lias d'Armagnac pour la durée de la liquidation.

Cette nomination met fin à ses fonctions du Président à compter de ce jour.

Le liquidateur qui représente la Société pendant le cours de sa liquidation est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable, payer les créanciers et répartir le solde disponible.

Il est expressément autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles, pour les besoins de la liquidation exclusivement.

Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, le liquidateur devra établir les comptes annuels au vu de l'inventaire qu'il aura dressé des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date ainsi qu'un rapport écrit rendant compte des opérations de liquidation au cours de l'exercice écoulé

### TROISIEME RESOLUTION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent ;

De tout ce que dessus, il a été dressé et signé le présent procès-verbal par le Président, qui a été consigné au registre des décisions de la Société.

Le Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned below the text 'Le Président'.